



Réunion annuelle des établissements de formation à la conduite des navires de plaisance

DML 29
27 février 2017

- 1. Données chiffrées**
- 2. Point sur les contrôles dans les établissements**
- 3. Rappels agréments des centres de formation et autorisations d'enseigner**
- 4. Actualités 2017**
- 5. Échanges**

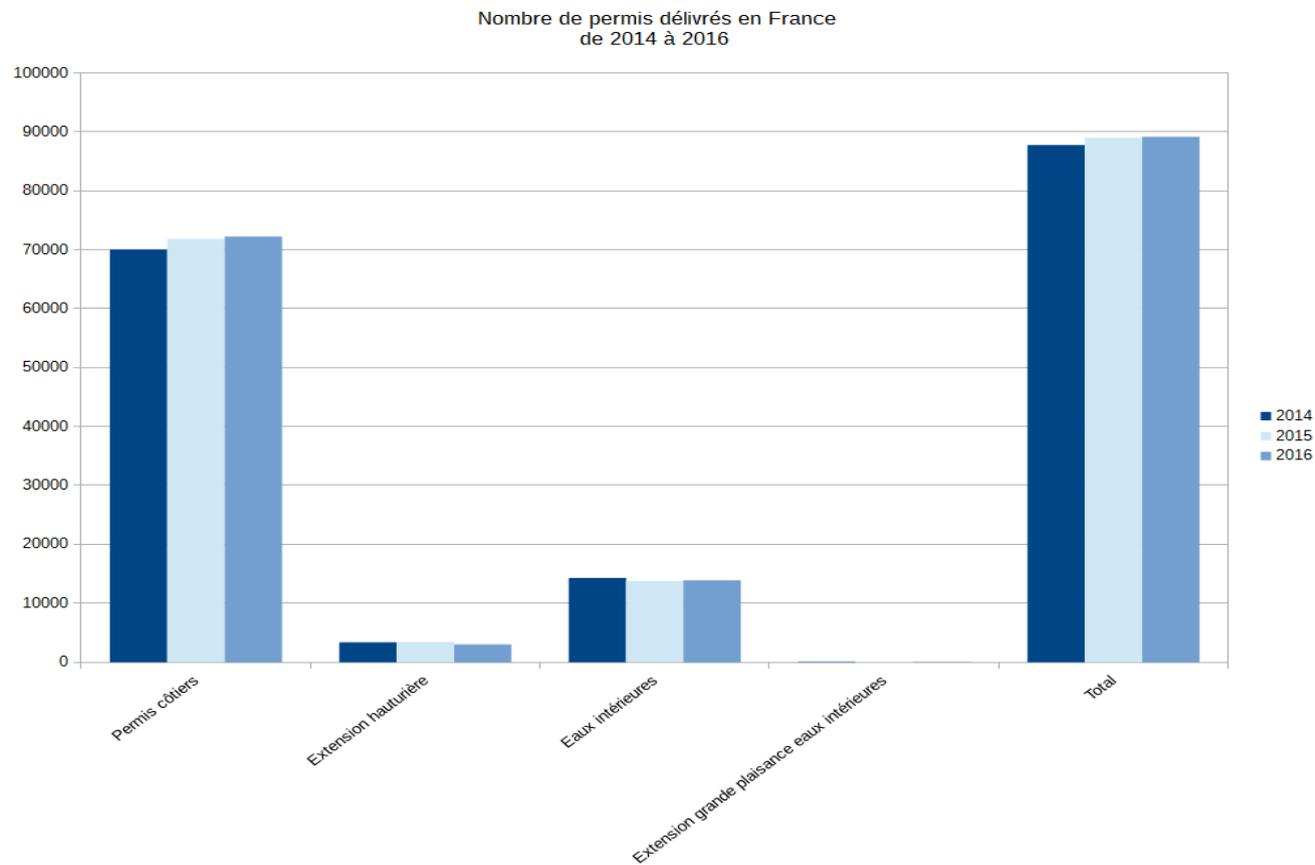
Données statistiques au plan national

Nombre de permis délivrés par examen
de 2014 à 2016

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Permis côtiers	70 044	71 825	72 246	+ 0,6 %
Extension hauturière	3 352	3 401	2 987	- 12,2 %
Eaux intérieures	14 299	13 752	13 878	+ 0,9 %
Extension grande plaisance eaux intérieures	95	87	70	- 19,5 %
Total	87 790	89 065	89 181	+ 1,3 %

Données statistiques au plan national

Nombre de permis délivrés par examen 2015 / 2016



Données statistiques au plan national

Nombre de permis délivrés par équivalence ou duplicata de 2014 à 2016

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Équivalence	2610 dont :	2 448 dont :	2492 dont :	
Permis côtiers	1 165	1 087	1 175	+ 8 %
Extension hauturière	1 154	1 086	1 050	- 3,3 %
Eaux intérieures	189	153	172	+ 12,4 %
Extension grande plaisance eaux intérieures	102	122	95	- 22,1 %
Duplicata	7 867	6 310	6 421	+ 1,8 %
Total	10 477	8 758	8 913	+ 1,8 %

Chiffres à ajouter aux permis délivrés par examen soit au total :

- 2014 : 98 267 permis
- 2015 : 97 823 permis
- 2016 : 98 094 permis

→ très légère hausse de 0,3 % du nombre de permis délivrés, après une légère baisse en 2015

Données statistiques pour le Finistère

Nombre de permis délivrés par examen de 2014 à 2016

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Permis côtiers	2 107	2 209	2 149	- 2,7 %
Extension hauturière	142	118	125	+ 6 %
Eaux intérieures	42	21	32	+ 52 %
Extension grande plaisance eaux intérieures	/	/	/	/
Total	2 291	2 348	2 306	- 1,8 %

Le nombre de permis délivrés par examen dans le Finistère a suivi une tendance inverse à la tendance nationale entre 2015 et 2016. Tendance légèrement négative alors qu'elle est en légère progression au niveau national.

Données statistiques pour le Finistère

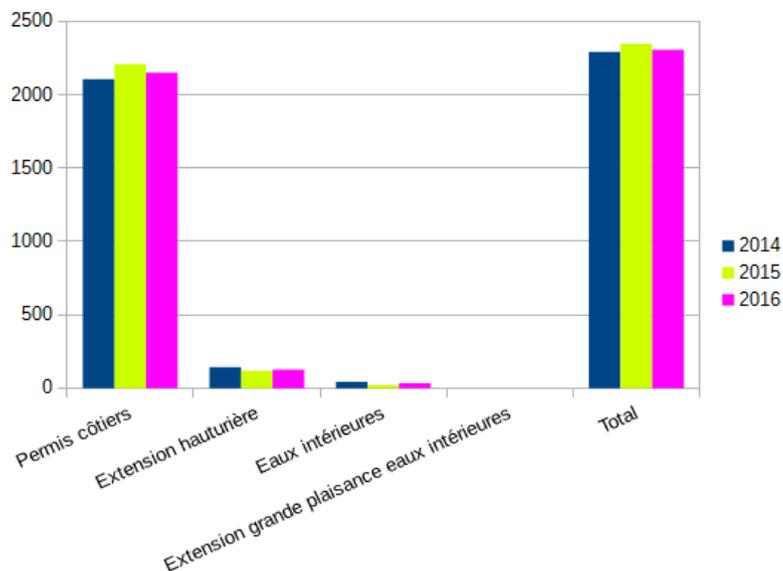
Nombre de permis délivrés par équivalence ou duplicata
de 2014 à 2016

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Équivalence	306 dont :	296 dont :	268 dont :	- 9,5 %
Permis côtiers	171	138	121	- 12,3 %
Extension hauturière	127	148	135	- 8,8 %
Eaux intérieures	4	7	11	+ 57 ,1 %
Extension grande plaisance eaux intérieures	4	3	1	- 66,6 %
Duplicata	260	293	198	- 32,4 %
Total	566	589	466	- 20,9 %

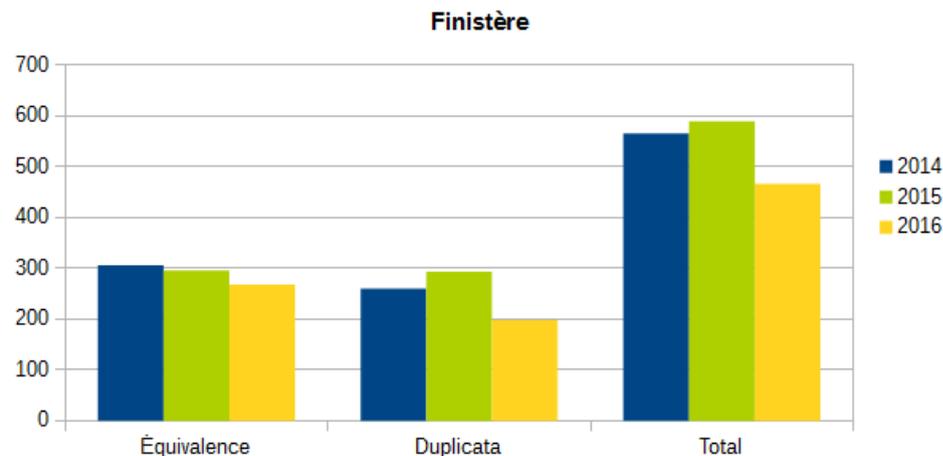
Données statistiques pour le Finistère

de 2014 à 2016

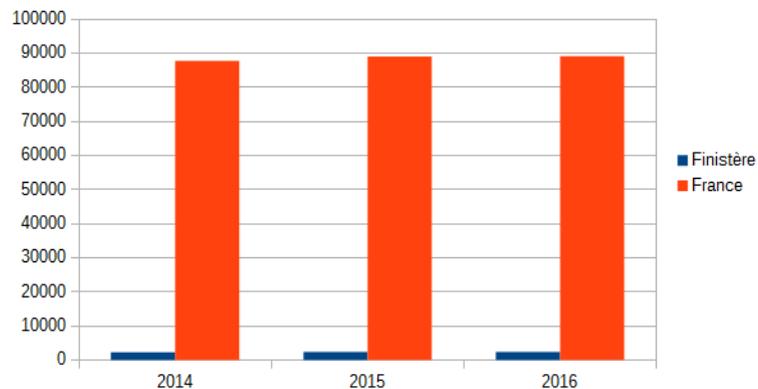
Nombre de permis délivrés par examen dans le Finistère



Nombre de permis délivrés par équivalence ou duplicata

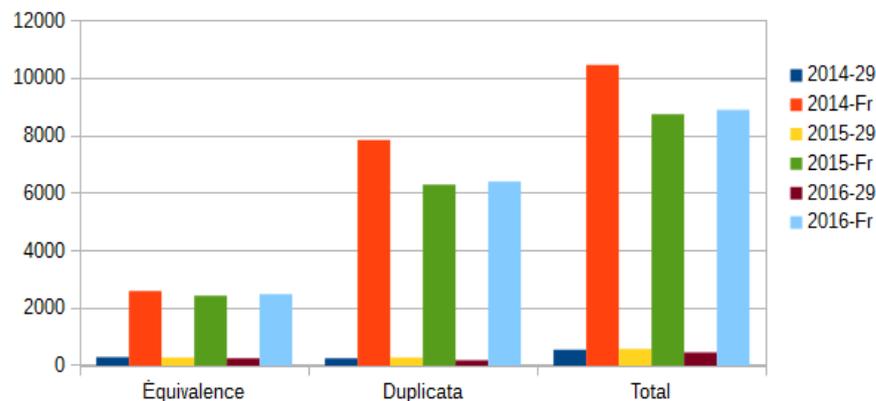


Nombre de permis délivrés en France et dans le Finistère



Part du Finistère en 2016 : 2,6 %
 Part du Finistère en 2015 : 2,6 %
 Part du Finistère en 2014 : 2,6 %

Nombres de permis délivrés par équivalence ou duplicata en France et dans le Finistère



Part du Finistère équivalence : 10,80 %
 Part du Finistère duplicata : 3 %

Nombre de candidats inscrits par centre d'examen de 2013 à 2016

	Permis côtiers	Extension hauturière	Eaux intérieures	TOTAL
2013	BR : 1 047	BR : 82	BR : 12	BR : 1 141
	CC : 1 139	CC : 69	CC : 26	CC : 1 234
2014	BR : 1 118	BR : 94	BR : 26	BR : 1 238
	CC : 1 219	CC : 67	CC : 23	CC : 1 309
2015	BR : 1 232	BR : 88	BR : 15	BR : 1 335
	CC : 1 256	CC : 61	CC : 11	CC : 1 328
2016	BR : 1 258	BR : 108	BR : 18	BR : 1 384
	CC : 1 220	CC : 58	CC : 22	CC : 1 300
Variation 2014/2015	BR : + 10 %	BR : - 9 %	BR : - 52 %	BR : + 8 %
	CC : + 3 %	CC : - 6 %	CC : - 52 %	CC : + 1,5 %
Variation 2015/2016	BR : + 2,1 %	BR : + 22,7 %	BR : + 16,6 %	BR : + 3,7 %
	CC : - 2,9 %	CC : - 5 %	CC : + 100 %	CC : - 2,10 %

Globalement sur le Finistère le nombre de candidats a sensiblement régressé en 2016. Après une hausse de 4,5 % entre 2014 et 2015, elle n'est que de 0,8 % entre 2015 et 2016. Cette progression a essentiellement profité au centre de Brest.

Bilan par centre d'examen

Permis côtier 2015 - 2016

	2015	2016	
Répartition des candidats (%)	50,50	49,40	Concarneau
	49,50	50,60	Brest
Taux de réussite (%)	89	86,10	Concarneau
	92	88,30	Brest

Répartition équilibrée des candidats entre les deux centres avec une légère inversion par rapport à 2015.

Les taux de réussite sont en déclin depuis 2014 (CC : 90 % et BR : 91 % pour mémoire)

Bilan par centre d'examen

Permis hauturier 2015 - 2016

	2015	2016	
Répartition des candidats (%)	41,00	34,90	Concarneau
	59,00	65,10	Brest
Taux de réussite (%)	70,50	72,70	Concarneau
	86,00	83,90	Brest

La baisse des candidats au permis hauturier sur Concarneau se poursuit et s'est accentuée en 2016.

Le centre d'examen de Brest suit une tendance inverse.

Taux de réussite assez stable dans l'ensemble depuis 2014.

Bilan par centre d'examen

Eaux intérieures
2015 - 2016

	2015	2016	
Répartition des candidats (%)	58,00	48,60	Concarneau
	42,00	51,40	Brest
Taux de réussite (%)	82,00	83,30	Concarneau
	80,00	77,70	Brest

Données 2016 – Permis côtier

Répartition des candidats entre établissements
d'enseignement privés

et établissements d'enseignement associatifs en Finistère

	Bateau école	Association	Candidats libres	Total B.E + Asso + C.L
Nombre de candidats	1 720	725	22	2467
Admis	84 %	85 %	59 %	85 %
Ajournés	13,50 %	12 %	32 %	13 %
Excusés / Absents	2,5 %	3 %	9 %	2 %

70 % des candidats inscrits dans le Finistère sont passés par un établissement privé.

29,10 % des candidats sont issus d'une structure associative.

Les candidats libres sont peu nombreux, ils représentent **0,90 %** de la totalité des candidats inscrits.

Agréments et contrôles des établissements au 31/12/2016

- Pour rappel, les établissements doivent être contrôlés au moins deux fois pendant la durée de l'agrément.
- **Nombre d'établissements**
46 structures pour 77 agréments délivrés (25 sociétés et 21 associations) → 8 créations de sites de formation en 2016 (déjà 6 créations en 2015) et 11 fermetures.
- **Contrôles**
 - 15 établissements contrôlés + des contrôles inopinés à la mer,
 - 11 navires contrôlés (inclus les navires de plus de 10 ans)

Rappel procédure de renouvellement des agréments des centres de formation et des autorisations d'enseigner

- ➡ Renouvellement tous les 5 ans
- ➡ Sur demande expresse du titulaire de l'agrément ou de l'autorisation 1 mois avant fin de validité.

Rappel procédure de renouvellement des agréments des centres de formation et des autorisations d'enseigner

Renouvellement Autorisation d'enseigner

Le dossier de renouvellement de l'agrément comprend :

Une demande de renouvellement de l'autorisation,

+

L'autorisation d'enseigner venant à échéance,

+

Une photographie d'identité

+

Un certificat médical conforme au modèle

Renouvellement Agrément établissement de formation

Le dossier de renouvellement de l'agrément comprend :

Une demande de renouvellement de l'agrément,

+

Une photocopie de la décision d'agrément venant à échéance,

+

Si modification dans la situation de l'établissement de formation relatif à un des points suivants, la(les) pièce(s) justificative(s) afférentes :

Représentant légal de l'établissement :

- s'il ne dispose pas d'une autorisation d'enseigner :

- une photocopie de la pièce d'identité
- une photocopie d'un titre ou diplôme ou un document justifiant le suivi d'une formation agréée portant sur la gestion et l'exploitation des établissements de formation à la conduite ,
Pour les associations à but non lucratif : la fourniture annuelle d'une photocopie du rapport moral et du rapport financier,
- une photocopie de la décision écrite nommant responsable de formation un des formateurs de l'établissement.

- s'il est en même temps formateur :

- toutes les pièces précédentes,
- +
- une photocopie de son autorisation d'enseigner.

L'établissement :

- une photocopie de l'imprimé K bis ou un extrait d'inscription à la chambre des métiers ou de commerce de moins d'un an,
Pour les association : une photocopie de la déclaration en préfecture et des statuts,
- un justificatif de l'occupation des locaux,
- une photocopie du titre de navigation du ou des bateaux de formation,
- la description du plan d'eau utilisé,
- une photocopie des autorisations d'enseigner des formateurs de l'établissement et une justification de leur lien social ou le contrat de travail.

Autres rappels réglementaires

Établissements - Formateurs

- Ne pas omettre d'informer la DDTM ayant délivré l'agrément de toute modification d'une des conditions au vu desquelles l'agrément a été délivré (exemple : changement de président) ou en cas de cessation d'activité.
- Formateurs : informer la DDTM en cas d'arrêt d'activité
- Associations : fournir annuellement copie de leur rapport moral et financier. Sur ce rapport doit figurer « la formation au permis bateau ».

Actualités 2017

Dématérialisation des timbres fiscaux

- L'achat par le candidat sur la plate forme internet déjà en place pour les passeports (ou chez les buralistes équipés).
- L'établissement saisit la référence du timbre qui est vérifiée automatiquement.
- Le timbre "inscription" est consommé automatiquement après passage de la théorie (sauf si le candidat a le statut "excusé") et le droit de délivrance à l'impression du titre.
- Celui qui abandonne entre temps, a un délai pour se faire rembourser via cette plate forme.

Mise en œuvre prévue à l'origine en 2016, devrait être opérationnelle en 2017.

Dématérialisation du timbre permettra une dématérialisation totale du dossier du candidat : scan des certificats médicaux et de la pièce d'identité par l'établissement (l'original de la pièce d'identité étant vérifiée comme aujourd'hui le jour de l'examen).

Les établissements n'auront donc plus à poster ou à remettre au service les dossiers des candidats.

Certificat de qualification professionnelle

« Formateur de permis plaisance »

- Formation spécifique soit "nautique" soit "pédagogique" voire les 2 pour certains a été mise en place en 2016, permettant l'obtention de ce CQP.
- S'adresse aux futurs formateurs
 - ne remplissant pas les conditions fixées par le décret du 2 août 2007 et l'arrêté du 28 septembre 2007,
 - va être étendu à ceux qui ne seront pas titulaires d'un titre pédagogique spécifique au milieu nautique → modification du décret prévue en 2017.

Coordonnées / Contacts

Au siège de la DML – PEMN

Mme Guéhennec ou Mme Kéravec

 ddtm-dml-pemn-enim@finistere.gouv.fr

 02 98 76 51 92

PLAM Guilvinec / Concarneau

Mme Ameel ou M Launay

 ddtm-dml-plam-concarneau@finistere.gouv.fr

 02 98 60 51 16 ou 02 98 60 51 17

PLAM Brest

Mme Riou

 ddtm-dml-plam-brest@finistere.gouv.fr

 02 98 61 28 42

QUESTIONS ?

Je vous remercie de
votre attention